



**BTP CFA  
GRAND EST**

Association régionale  
des CFA du BTP du Grand Est



**FICHE DIPLÔME**

Retrouvez-nous sur  
[btpcfa-grandest.fr](http://btpcfa-grandest.fr)



# **BREVET DE MAITRISE MENUISIER DE BATIMENT ET D'AGENCEMENT**

## Niveau 5

### **i** **INFORMATIONS**

**Titre officiel de la formation RNCP  
Code RNCP : 34613**

#### **PUBLIC CONCERNÉ**

Tout public.

#### **PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP**

Une étude particulière peut être mise en place.  
Pour cela, contacter le référent handicap du lieu  
de formation.

#### **CONDITIONS D'ACCÈS**

##### **▣ Par la voie de l'apprentissage :**

Jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus au début de  
la formation.

Jeunes sortis de 3<sup>ème</sup> ayant 15 ans avant le 31  
décembre de l'année de la formation.

*Sans condition d'âge pour les personnes reconnues  
travailleur handicapé, ayant un projet de création  
ou reprise d'entreprise nécessitant le diplôme,  
inscrites sur la liste des sportifs de Haut Niveau.*

##### **▣ En contrat de professionnalisation :**

Jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus au début de  
la formation.

Demandeurs d'emploi d'au moins 26 ans.

Bénéficiaires de minima sociaux.

##### **▣ Autres dispositifs de la Formation**

##### **Professionnelle Continue :**

Salariés, demandeurs d'emploi.

#### **PRÉREQUIS**

Diplôme de niveau 4 validé dans le domaine.

Être reconnu apte à l'exercice du métier lors de  
la visite médicale d'embauche.

#### **CONDITIONS D'ENTRÉE**

##### **DANS LA FORMATION**

Avoir réalisé le positionnement.

Avoir validé le projet professionnel suite à  
l'entretien avec un membre du CFA.



- Le titulaire du brevet de maîtrise de menuisier de bâtiment et d'agencement est un professionnel qui traditionnellement travaille le bois. Il réalise et crée à partir de plans, des éléments sur mesure, des ouvrages menuisés de second œuvre du bâtiment extérieurs (huisseries, les portes, les volets) et intérieurs (étagères, placards, boiseries). Un menuisier de bâtiment et d'agencement peut être appelé à travailler aussi bien, en construction neuve qu'en rénovation, pour des particuliers ou des professionnels, immeubles de bureaux, commerces, établissements publics, bâtiments industriels, jusqu'à la restauration de bâtiments anciens

### 1. Activités visées

Le titulaire du brevet de maîtrise est un menuisier de bâtiment et d'agencement confirmé à même de concevoir et de réaliser des ouvrages complexes de menuiserie. Il assure la direction stratégique et opérationnelle de la menuiserie, ou à défaut de l'atelier. Il possède donc une double compétence, celle de production d'ouvrages de menuiserie et celle de direction de l'entreprise artisanale.

### 2. Compétences attestées

Conception d'un ouvrage de menuiserie et/ou d'agencement :

- Analyser et interpréter la demande du client ou les pièces du marché
- Réaliser l'étude de faisabilité technique et esthétique
- Proposer différentes réponses d'agencements esthétiques et techniques de menuiserie de bâtiment et d'agencement en respectant les souhaits du donneur d'ordre et au regard de la structure, des réglementations (DTU, normes, environnement)
- Concevoir techniquement l'ouvrage et l'illustrer au moyen d'outils numériques (CAO-DAO) ou traditionnels (plan, vue, cote, montage, etc)
- Réaliser le métré de l'ouvrage de menuiserie
- Définir les essences de bois et les matériaux adaptés à l'usage de l'ouvrage
- Définir la/les finitions adaptée(s) à l'ouvrage
- Établir le ou les devis (descriptif, estimatif et quantitatif) des différentes alternatives de l'ouvrage
- Définir techniquement les process de fabrication y compris en modélisant les informations (BIM)
- Créer la bibliothèque d'ouvrages et alimenter celle de l'entreprise (indexer, classer les plans)
- Formaliser les dossiers de réponse aux appels d'offre de marchés publics ou privés dans le respect des procédures en vigueur

Fabriquer un ouvrage de menuiserie et/ou d'agencement complexe :

- Fabriquer un ouvrage complexe comportant des difficultés techniques : arêtiers droits/cintrés, coupes cintrées, cintres, raccord de plans non perpendiculaires
- Réaliser l'épure
- Débitier, couper les différentes essences de bois, y compris au moyen d'une machine à commande numérique, préalablement programmée
- Assembler les pièces conformément au plan, emboîter, fixer, coller
- Réaliser les finitions des ouvrages : vernir, patiner, peindre
- Installer l'ouvrage dans le lieu de destination : monter, fixer, régler et ajuster


**INFORMATIONS**
**SITES DE FORMATION**

BTP CFA Ardennes (08)

BTP CFA Vosges (88)


**DURÉE DE LA FORMATION**

Formation en 2 ans.

Des aménagements de durées sont possibles selon les prérequis du candidat. La durée sera déterminée dans le cadre du positionnement et de l'entretien concernant le projet professionnel du candidat.

**PÉRIODE D'ENTRÉE EN FORMATION**

A déterminer à l'issue du positionnement et de l'entretien concernant le projet professionnel du candidat.

**COÛT DE LA FORMATION**
**▣ Par la voie de l'apprentissage :**

Financé par l'OPCO de l'entreprise signataire du contrat d'apprentissage.

**▣ Par la voie des contrats de professionnalisation et la Formation Continue :**

Nous contacter.

**PLUS D'INFO :**

[www.btpcfa-grandest.fr](http://www.btpcfa-grandest.fr)

**POUR FACILITER**
**VOTRE RECHERCHE D'ENTREPRISE :**

[www.monavenirbtpgrandest.fr](http://www.monavenirbtpgrandest.fr)

Mise à jour le 14/10/2022


**3. Méthodes pédagogiques**


Rythme alternée  
CFA/Entreprise



Enseignements en  
digital learning



Livret d'apprentissage  
(Suivi de la formation au CFA)



L'organisation de la formation  
(planning, résultats, absences)

**4. Outils et moyens techniques**


Des ateliers équipés  
de postes de travail



Des salles de cours  
connectées



Une plateforme LMS  
avec des cours en ligne

**5. Moyens humains**

La formation proposée sera assurée par des personnels qualifiés disposant des certifications nécessaires et répondant aux exigences d'expérience professionnelle pour assurer une formation de qualité.

**6. Modalités d'évaluation**

Évaluation formative tout au long de la formation par un suivi régulier des progrès, des acquis et des activités, notamment sur le lieu d'apprentissage.

Évaluation certificative réalisée sous la forme d'examen final. Ces modalités seront définies dans la convention de formation.